

## Déclaration conjointe CSEE/FEEE

### Opportunités et défis de la numérisation pour le secteur de l'éducation

Au cours de ces dernières décennies, les technologies numériques, l'utilisation des TIC et l'intelligence artificielle ont amené des changements rapides et importants dans le secteur de l'éducation. Si l'utilisation des technologies numériques nécessite que les élèves, les enseignant-e-s, les responsables d'établissement scolaire et les personnels de l'éducation possèdent un ensemble complexe de compétences pour pouvoir faire un usage conscient et critique de ces outils, l'utilisation croissante des technologies numériques dans un cadre pédagogique s'accompagne de potentiels, mais aussi de défis, devant être soigneusement examinés par la communauté éducative.

C'est la raison pour laquelle les partenaires sociaux européens de l'éducation, le CSEE (Comité syndical européen de l'éducation) et la FEEE (Fédération européenne des employeurs de l'éducation), ont travaillé ensemble sur le projet « e-Speed – Les partenaires sociaux européens de l'éducation accueillent la numérisation : [défis et opportunités pour les syndicats de l'enseignement et les organisations d'employeurs en Europe à l'ère numérique](#) ». Ce projet mené de 2019 à 2021 s'aligne sur [le programme de travail conjoint du Dialogue social sectoriel européen pour l'éducation \(DSSEE\)](#) et prend en compte les travaux menés conjointement dans le cadre des réunions du Comité du DSSEE.

Faisant suite à la déclaration conjointe CSEE-FEEE « [Définir un Cadre d'action pour renforcer l'attrait de la profession enseignante](#) » (2018), qui met en lumière les potentiels et les défis de l'ère numérique pour renforcer l'attrait de la profession enseignante, le projet « e-Speed » vise à amener le CSEE et la FEEE à une réflexion sur les moyens d'assurer une application appropriée de la numérisation au sein de l'éducation, dans le but de promouvoir une éducation inclusive et de qualité à l'ère numérique. S'appuyant sur la Déclaration du CSEE-FEEE « [Impact de la crise de la COVID-19 sur les systèmes éducatifs durables en période de crise et au-delà](#) » (2020), le projet tire de nouvelles leçons de la période d'enseignement et d'apprentissage en ligne et à distance organisés dans l'urgence et fait le point sur la gestion de l'éducation durant la pandémie de COVID-19, afin de défendre une approche équitable et inclusive à long terme de l'éducation numérique et de promouvoir une transition numérique durable, notamment dans le contexte de la reprise post-COVID.

Le CSEE et la FEEE reconnaissent la nécessité absolue pour les partenaires sociaux de l'éducation de jouer un rôle concret face aux défis et opportunités que représente l'utilisation des technologies numériques dans le secteur de l'éducation, afin de garantir une utilisation optimale des outils numériques pour l'enseignement, avec les objectifs suivants :

- Améliorer l'égalité d'accès à une éducation inclusive et de haute qualité pour tous les individus et renforcer l'attrait de la profession enseignante.
- Améliorer l'inclusion sociale et renforcer le bien-être des élèves, des enseignant·e·s, des universitaires, des personnels de l'éducation et des responsables d'établissement scolaire dans le secteur de l'éducation.
- Améliorer la pertinence du dialogue social sectoriel et de la négociation collective entourant l'éducation numérique.
- Garantir des processus de consultation réguliers avec les partenaires sociaux de l'éducation pour l'élaboration des politiques en matière d'éducation numérique, aux niveaux local, régional, national et européen.

**En conséquence, le CSEE et la FEEE, partenaires sociaux sectoriels européens de l'éducation, et leurs organisations membres s'engagent à prendre les initiatives suivantes :**

1. **Sensibiliser aux potentiels et aux défis de l'éducation numérique**, en tant qu'outil permettant de soutenir les élèves, les enseignant·e·s, les responsables d'établissement scolaire, les personnels de l'éducation et les employeurs de ce secteur, en vue de promouvoir des méthodes pédagogiques innovantes, inclusives et de qualité, en respectant pleinement la **valeur sociale et pédagogique de l'enseignement et de l'apprentissage présentiels**.
2. Soutenir une **approche** de la numérisation au sein de l'éducation qui soit **basée sur les besoins**, afin de s'assurer que les outils éducatifs numériques soient développés et utilisés de la meilleure façon qui soit pour répondre aux **besoins spécifiques** des élèves, des enseignant·e·s, des responsables d'établissement scolaire, des universitaires, des personnels de l'éducation et des établissements scolaires, en respectant **l'autonomie professionnelle et la liberté académique** des professionnel·le·s de l'enseignement.
3. Plaider en faveur d'une **augmentation des investissements publics**, qui soient **accessibles de manière égalitaire**, en vue de mettre à disposition des outils et des **infrastructures numériques** inclusifs et durables sur le plan environnemental, ainsi que des programmes de **formation professionnelle initiale et continue** accessibles et de haute qualité, centrés sur les **méthodes pédagogiques**, pour les enseignant·e·s, les personnels de l'éducation et les responsables d'établissement scolaire.
4. Faire pression pour améliorer **la négociation collective et le dialogue social concrets avec les partenaires sociaux de l'éducation à l'échelon européen**, ainsi qu'aux niveaux national, régional et local, pour la formulation des recommandations politiques concernant l'éducation numérique.
5. Continuer à défendre un **accès égalitaire aux outils numériques**, à renforcer **la formation et la sensibilisation au numérique**, en veillant en particulier à lutter contre les problèmes de plus en plus nombreux auxquels se heurtent les groupes socio-économiquement défavorisés et les milieux ruraux, afin que les élèves, les enseignant·e·s, les universitaires, les personnels de l'éducation et les responsables d'établissement scolaire puissent faire un **usage conscient et éclairé des outils numériques au sein de l'éducation**.

6. Sensibiliser les institutions de l'UE et les États membres et les appeler à examiner l'intervention de plus en plus fréquente et non réglementée des prestataires privés, tels que les **sociétés de technologies de l'éducation**, dans l'offre de plateformes et de contenus éducatifs numériques, afin de pouvoir préserver la valeur publique de l'éducation de qualité pour tous les individus et s'attaquer aux problèmes liés à la **confidentialité des données** et aux **droits de propriété intellectuelle** applicables au matériel pédagogique, face à l'importance de promouvoir un élargissement du **libre accès à la science**.
7. Soutenir les établissements scolaires, la direction, les enseignant-e-s et les personnels de l'éducation dans le cadre des **problèmes de santé et de sécurité** liés à l'éducation numérique (ex. stress lié au travail, fatigue de l'écran, cyber-harcèlement, exclusion sociale, confidentialité des données, augmentation de la charge de travail, dépendance à Internet et droit à la déconnexion), renforcer la coopération des partenaires sociaux en vue d'intégrer le numérique aux outils d'évaluation (ex. OiRA) et veiller à assurer le suivi permanent de leur efficacité.
8. Continuer à identifier et à examiner les **défis et opportunités de l'éducation numérique** à tous les niveaux de l'enseignement et poursuivre les **échanges d'informations et de bonnes pratiques** entre les partenaires sociaux de l'éducation aux niveaux européen, national, régional et local.
9. Étudier la possibilité pour les partenaires sociaux sectoriels européens de l'éducation de **poursuivre leurs travaux conjoints** dans le cadre des nouvelles évolutions entourant la numérisation au sein de l'éducation.

Bruxelles, le 16 décembre 2021



Daniel Wisniewski  
Secrétaire général, FEEE



Susan Flocken  
Directrice européenne, CSEE